**F**

**Assemblées des États membres de l’OMPI**

**Cinquante et unième série de réunions**

**Genève, 23 septembre – 2 octobre 2013**

23 septembre 2013

Informations supplÉmentaires demandÉes par les États membres au sujet des sept projets relevant du Plan-cadre d’Équipement DONT LE financeMENT au moyen des rÉserves de l’Organisation EST recommandÉ par le ComitÉ du programme et budget (PBC)

Le présent document contient les informations demandées par le Comité du programme et budget (PBC) à sa vingt et unième session, qui s’est tenue à Genève du 9 au 13 septembre 2013, à savoir :

1. un tableau récapitulatif donnant un aperçu des montants estimés de l’amortissement et de la capitalisation des dépenses correspondantes pour chacun des sept projets qu’il est recommandé de financer au moyen des réserves;
2. des informations sur les économies générées par chacun des sept projets qu’il est recommandé de financer au moyen des réserves et sur les avantages escomptés de ces projets; et
3. un tableau récapitulatif donnant un aperçu de l’évolution des réserves de l’OMPI de 2003 à 2012.
4. **Montants estimés de l’amortissement et de la capitalisation des dépenses correspondantes pour chacun des sept projets qu’il est recommandé de financer au moyen des réserves**



1. Les prévisions concernant l’amortissement se fondent sur les taux actuellement appliqués aux actifs et éléments d’actifs de nature similaire.
2. Pour les projets relatifs aux bâtiments, des frais divers et imprévus ont été inclus dans les montants capitalisés dans l’hypothèse où il s’agirait également de dépenses d’équipement.
3. Certains projets prévoient le remplacement d’actifs existants. Cela suppose l’amortissement d’actifs existants dans les états financiers de l’OMPI. Ce point concerne principalement le projet 3 (Rénovation des façades et de la climatisation du bâtiment PCT) et le projet 6 (Bâtiment AB - remplacement de certaines fenêtres). Il est impossible à ce stade de quantifier le montant escompté de l’amortissement des actifs existants dans le cadre de ces projets.
4. **Informations sur les économies générées par chacun des sept projets qu’il est recommandé de financer au moyen des réserves et sur les avantages escomptés de ces projets.**

***1. Projet relatif au renforcement de la sécurité : cryptage des données   
et gestion des utilisateurs***

**Ressources financières requises pour l’exécution du projet, par année**



**Avantages escomptés**

**Tableau d’analyse des avantages**

| **Catégorie** | **Avantages** |
| --- | --- |
| **Aspect financier** | Le projet offrira davantage de souplesse pour le choix de prestataires plus économiques en maintenant le cryptage sous le strict contrôle de l’OMPI tout en permettant aux prestataires extérieurs de remplir leurs fonctions d’appui. Il permettra aussi à l’OMPI de gérer efficacement un grand nombre de comptes d’utilisateur au niveau mondial, sans augmentation du personnel chargé d’assurer l’appui. |
| **Utilisateurs** | L’utilisation de la gestion des droits d’accès et du cryptage des données renforcera la satisfaction des utilisateurs et la sécurité de nos systèmes d’enregistrement grâce à des services plus rapides de libre-service, notamment pour la réinitialisation du mot de passe, tout en protégeant les informations confidentielles et sensibles. |
| **Procédures** | Des procédures plus efficaces de gestion des utilisateurs, ainsi que des pratiques recommandées en matière de sécurité informatique, peuvent être mises en œuvre. |
| **Formation et innovation** | Le personnel pourra apprendre à gérer des techniques de pointe et des pratiques recommandées de premier plan tout en garantissant aux utilisateurs des services de meilleure qualité et plus efficaces sans augmentation des dépenses de personnel. |

***2. Projet relatif à la mise en œuvre du système de gestion   
des contenus de l’Organisation***

**Ressources financières requises pour l’exécution du projet, par année**



**Avantages escomptés**

**Tableau d’analyse des avantages**

| **Catégorie** | **Avantages** |
| --- | --- |
| **Aspect financier** | Un répertoire unique et commun pour les documents, afin de réduire les doublons et le stockage électronique. |
|  | Amélioration de la productivité, avec moins de temps consacré par le personnel à la recherche de l’information contenue dans les documents (coût). |
|  | Réduction de l’espace de stockage physique (meubles et salles de classement) nécessaire pour les exemplaires sur papier des documents, réduction de l’espace requis pour l’entreposage du papier sur site et réduction des tâches de manutention entre les locaux. |
|  | Meilleure planification des missions, partage des rapports de mission et accroissement de la valeur ajoutée des missions, conformément aux recommandations de la Division de l’audit et de la supervision internes. |
| **Utilisateurs** | Services administratifs plus souples et plus efficaces en relation avec les utilisateurs (possibilité d’obtenir l’information en la demandant plutôt que d’attendre qu’elle soit transmise par l’OMPI). |
| **Personnel** | Travail en collaboration, partage des documents, accès à une information actualisée, transparence et promotion de la valeur "Unis dans l’action". |
| **Procédures** | Procédures de travail améliorées et unifiées, offrant davantage de possibilités en matière d’automatisation. |
| **Formation et innovation** | Accès plus facile à l’information, promotion de la formation et mise en œuvre de mesures dans le domaine de la gestion des connaissances. |
| **Aspect technique** | Environnement fondé sur des systèmes plus solides, dans lequel les documents sont accessibles en dehors du système de transactions, dans le cadre des améliorations liées au système ERP. |
|  | Accès mobile et à distance aux documents, pour que la procédure et le partage de l’information puissent se poursuivre même lorsque la personne concernée se trouve en dehors de son bureau. |
| **Conformité** | S’assurer que les bâtiments les plus anciens, du point de vue de la sûreté et de la sécurité (équipement, emplacement et stockage des fournitures conformément à la politique recommandant de vider les couloirs) répondent aux normes requises pour le nouveau bâtiment. Renforcer le respect à l’égard des exigences nationales et cantonales de la Suisse. |
| **Environnement** | Réduction de l’usage et des déchets de papier, ce qui réduit l’empreinte carbone de l’OMPI. |

***3. Projet relatif à la rénovation des façades et   
de la climatisation du bâtiment PCT***

**Ressources financières requises pour l’exécution du projet, par année**



**Avantages escomptés**

**Tableau d’analyse des avantages**

| **Catégorie** | **Avantages** |
| --- | --- |
| **Aspect financier** | Réduction des coûts correspondant à l’énergie nécessaire pour maintenir des niveaux de température adéquats dans un vaste bâtiment administratif sans qu’il soit nécessaire d’élever ou d’abaisser excessivement la température du bâtiment en fonction des conditions climatiques quotidiennes (le montant estimé de cette réduction des coûts n’est pas encore connu). |
|  | Réduction du temps de travail du personnel employé par la société d’entretien des façades (et réduction des coûts liés à ce temps de travail) à l’occasion des interventions techniques conduites dans le bâtiment en fonction des conditions climatiques quotidiennes (le montant estimé de cette réduction des coûts n’est pas encore connu). |
|  | Augmenter la valeur de l’actif des éléments de la construction concernés par la nouvelle durée de vie des façades (50 ans) et des systèmes (30 ans). |
|  | Économie réalisée grâce à une rénovation complète de l’infrastructure technique conduite de manière planifiée plutôt qu’en raison des multiples pannes et du fait que certaines pièces détachées sont introuvables pour le système actuel de climatisation (le montant estimé de cette économie n’est pas encore connu). |
| **Personnel** | Environnement de travail plus agréable et mieux adapté. |
|  | Aucun besoin d’interrompre les opérations normales de l’OMPI en raison des interventions rendues nécessaires par les pannes techniques. |
| **Procédures** | Passage d’un système fondé sur un entretien et des interventions de correction à un système fondé sur un entretien préventif et périodique. |
| **Aspect technique** | S’assurer que les spécificités techniques du système de climatisation répondent aux normes modernes de construction (système pleinement opérationnel, fiable et prévisible) en remplaçant les installations actuelles lorsqu’elles sont inefficaces et obsolètes. |
|  | S’assurer que les spécificités techniques et les capacités thermiques des façades répondent aux normes modernes de construction en remédiant à certains défauts des éléments structurels. |
| **Environnement** | Réduire les pertes d’énergie actuelles (liées à une élévation ou à un abaissement excessif de la température pour compenser l’inefficacité et le manque de fiabilité des systèmes). |

***4. Projet relatif à l’installation du système de refroidissement au moyen de*** ***l’eau   
du lac Léman (projet réseau du lac) pour les bâtiments AB et PCT***

**Ressources financières requises pour l’exécution du projet, par année**



**Avantages escomptés**

**Tableau d’analyse des avantages**

| **Catégorie** | **Avantages** |
| --- | --- |
| **Aspect financier** | Baisse des coûts d’entretien des installations techniques grâce à un approvisionnement externe en eau froide, qui évite de produire l’eau froide au moyen d’un système traditionnel interne de refroidissement (le montant estimé de cette baisse des coûts n’est pas encore connu). |
|  | Suppression des coûts inhérents à l’exploitation de plusieurs systèmes de refroidissement en fonction de l’âge respectif des bâtiments (le montant estimé de cette économie n’est pas encore connu). |
| **Procédures** | Protocole simplifié pour l’entretien technique des systèmes de refroidissement dans les deux bâtiments (AB et PCT) concernés. |
|  | Protocole général simplifié pour l’entretien technique, puisque les systèmes de refroidissement de l’ensemble des bâtiments du campus relèveront à terme d’un seul type de système (quatre bâtiments seront déjà concernés fin 2013). |
| **Aspect technique** | Il semble possible et réaliste de mettre à niveau les installations vitales (par exemple le système de refroidissement) dans les bâtiments les plus anciens. |
|  | Il semble possible d’exploiter les systèmes de refroidissement dans l’ensemble des bâtiments selon un système unique et simple dépendant dans une moindre mesure de processus traditionnels. |
| **Environnement** | Système davantage respectueux de l’environnement fondé sur une source d’énergie renouvelable (l’eau du lac) plutôt que sur des moyens de refroidissement traditionnels (nécessitant l’usage de l’électricité). |
|  | Participation à une solution de consommation d’énergie respectueuse de l’environnement et initiée par le pays hôte via le fournisseur d’énergie cantonal. |

***5.*** ***Projet relatif à la phase 1 de la rénovation du sous-sol du bâtiment Arpad Bogsch (redimensionnement du centre informatique et rénovation de l’imprimerie)***

**Ressources financières requises pour l’exécution du projet, par année**



**Avantages escomptés**

**Tableau d’analyse des avantages**

| **Catégorie** | **Avantages** |
| --- | --- |
| **Aspect financier** | Réduction des coûts liés à la consommation d’énergie requise pour les systèmes et installations, compte tenu des nouvelles fonctions opérationnelles, en fonction de la taille et de l’infrastructure technique (le montant estimé de cette réduction des coûts n’est pas encore connu). |
|  | Redéfinir la valeur de l’actif correspondant à l’infrastructure technique dotée d’une nouvelle durée de vie. |
|  | Économie réalisée grâce à une rénovation complète de l’infrastructure technique conduite de manière planifiée plutôt qu’à la suite d’une panne importante, qui pourrait survenir à n’importe quel moment puisque les systèmes en place ont déjà dépassé de 5 ans leur durée de vie prévue, qui est de 30 ans (le montant estimé de cette économie n’est pas connu). |
| **Personnel** | Environnement de travail plus agréable et mieux adapté pour le personnel concerné. |
| **Procédures** | Soumettre les espaces concernés à un entretien technique préventif et périodique, conformément aux normes déjà en place au reste de l’étage. |
|  | Offrir aux autres unités administratives un environnement de travail qui leur permette de rationaliser et de simplifier l’exploitation des installations de conférence et de réunion. |
| **Aspect technique** | Possibilité d’harmoniser l’infrastructure et les installations techniques avec les nouvelles mesures techniques. |
|  | Possibilité de redimensionner, affecter et entretenir les espaces situés stratégiquement en fonction des nouvelles fonctions opérationnelles. |
| **Conformité** | S’assurer que le niveau de sûreté et de sécurité réponde aux normes appliquées à des zones de nature similaire dans d’autres bâtiments. |
| **Environnement** | Réduction des pertes d’énergie actuellement causées par l’exploitation de systèmes obsolètes. |

***6. Projet relatif au remplacement de certaines fenêtres   
du bâtiment Arpad Bogsch***

**Ressources financières requises pour l’exécution du projet, par année**



**Avantages escomptés**

**Tableau d’analyse des avantages**

| **Catégorie** | **Avantages** |
| --- | --- |
| **Aspect financier** | Réduction des coûts liés à la consommation d’énergie requise pour élever ou abaisser les températures dans le bâtiment en fonction de la saison (le montant estimé de cette réduction des coûts n’est pas encore connu). |
|  | Réduction du temps de travail du personnel employé par la société d’entretien des façades (et réduction des coûts liés à ce temps de travail) à l’occasion des interventions techniques conduites dans les bureaux situés dans une certaine partie du bâtiment en fonction des conditions climatiques quotidiennes (le montant estimé de cette réduction des coûts n’est pas encore connu). |
| **Personnel** | Environnement de travail plus agréable et mieux adapté. |
| **Procédures** | Simplification du protocole d’entretien technique du fait que les mesures d’intervention particulières concernent uniquement certains bureaux du bâtiment. |
| **Aspect technique** | Réduction du niveau de pression placé sur le système de climatisation compte tenu des problèmes liés aux fenêtres et de la température dans certains bureaux. |
| **Environnement** | Réduction des pertes d’énergie (il est actuellement nécessaire d’élever ou d’abaisser la température en fonction des conditions climatiques). |

***7. Projet relatif aux mesures de sûreté   
et de protection anti incendie***

**Ressources financières requises pour l’exécution du projet, par année**



**Avantages escomptés**

**Tableau d’analyse des avantages**

| **Catégorie** | **Avantages** |
| --- | --- |
| **Aspect financier** | Avantage potentiel indirect : réduction du coût des dommages causés aux locaux ou aux actifs internes du fait de la limitation des incidents potentiels (incendie, propagation de fumée, etc.). |
|  | Avantage potentiel indirect : réduction des coûts de réparation, de remplacement et de nettoyage. |
|  | Avantage potentiel indirect : réduction des coûts liés au temps qui serait "perdu" par le personnel en cas d’évacuation d’un ou plusieurs bâtiments. |
|  | Avantage potentiel indirect : compte tenu du risque réduit d’incendie ou de propagation de la fumée d’un endroit à un autre, réduction potentielle de la prime d’assurance pour les bâtiments et marchandises. |
| **Utilisateurs** | Renforcement de la protection des données relatives aux demandes déposées selon les divers systèmes d’enregistrement. |
| **Personnel** | Création d’un environnement de travail plus sûr. |
|  | En cas d’incident (incendie, propagation de fumée, etc.), renforcement de la sécurité et des mesures de protection du personnel et des autres personnes qui travaillent dans les bâtiments (délégués et visiteurs, agents employés par des sous-traitants et prestataires de services sur site). |
| **Procédures** | En cas d’incident, procédures techniques efficaces et infrastructure moderne pour améliorer les procédures d’évacuation et la coordination de la réponse à la situation d’urgence. |
| **Aspect technique** | Mise en œuvre de mesures techniques (infrastructure) relativement simples et économiques. |
|  | Meilleure protection et séparation matérielle des installations critiques dans les divers bâtiments. |
| **Conformité** | S’agissant de la sécurité du personnel et des installations ainsi que des mesures anti-incendie, harmoniser les prescriptions applicables aux bâtiments les plus anciens, du point de vue de la compartimentation (division des bâtiments), avec les prescriptions déjà en place dans le nouveau bâtiment et actuellement mises en œuvre pour la nouvelle salle de conférences (en construction). |
|  | Diligence requise au nom de l’Organisation. |
|  | Respect des dispositions légales (notamment Code civil) énoncées dans divers textes par le canton de Genève ou la Confédération suisse. |
| **Aspect institutionnel** | Protection de l’information et des procédures sensibles et mise en valeur de la capacité de l’Organisation de se rétablir après un incident. |

1. **Tableau récapitulatif donnant un aperçu de l’évolution des réserves de l’OMPI de 2003 à 2012**





[Fin du document]